

**OÙ L'AUTEUR PROPOSE UN PLAN DE TRAVAIL  
POUR UNE HISTOIRE DITE SOCIALE  
DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN.**

**Article extrait de la revue *Recherches contemporaines*, n° 3, 1995-1996**

**Pierre-Yves SAUNIER**

**A** la question "Qui fait la ville?", le chœur répond bien souvent "les techniciens", "les experts". Cela est en tout cas une réponse fréquente en ce moment où les problèmes urbains sont souvent attribués aux méthodes et aux techniques employées pour construire les villes nouvelles et les banlieues qui ont vu apparaître ces problèmes. Ceux qui sont ainsi montrés du doigt, au moment où l'on détruit les tours de logements considérées comme des symboles de leur incapacité, à Vénissieux ou au Val-Fourré, sont en premier lieu les architectes et urbanistes qui ont conçu ces ensembles. Mais derrière eux, dans la foule des accusés, c'est aussi le sociologue, l'économiste, le géographe, voire l'historien, qui sont désignés comme faisant partie de ce groupe d'experts qui ont mené les études ou tracé les traits qui ont fait naître des espaces aujourd'hui honnis. Bref, ce sont les détenteurs du discours scientifique et technique au fondement de l'ordre urbain contemporain qui sont mis en question. Autrement dit, selon les termes d'une définition proposée autrefois par le *Larousse*, les "urbanistes", considérés comme les technocrates de l'urbain.

Derrière cette stigmatisation globale se cachent pourtant de nombreuses contradictions<sup>1</sup> et de nombreuses hésitations. La variété des professions ou des disciplines citées dans l'acte d'accusation montre bien l'incertitude quant à la désignation professionnelle et sociale de ces "urbanistes". On peut d'abord en donner une définition au sens large, celle qui fait des urbanistes un groupe associant divers métiers et professions dont la caractéristique commune est de

---

1. La moindre d'entre elles n'est pas que ces mêmes experts dénoncés sont aussi ceux à qui il est fait appel pour inventer la ville de demain !

posséder un savoir sur l'objet "ville". Ce sont là, en quelque sorte, les "urbanistes de fait". Mais il faut aussi prendre en compte une définition plus étroite qui fait de l'urbaniste un être professionnel doté d'une formation spécifique, sanctionnée par un diplôme particulier, et dont la réunion forme le groupe des "urbanistes de droit". Si aujourd'hui le temps où l'on prenait l'urbaniste pour le représentant de la compagnie d'assurances "L'Urbaine" semble révolu<sup>1</sup>, cette définition professionnelle stricte semble cependant encore incertaine. Les rapports récents sur l'enseignement de l'urbanisme montrent les grandes difficultés à définir une véritable formation professionnelle<sup>2</sup>, et Gabriel Dupuy ouvre son *Urbanisme des réseaux* sur le constat d'un "trouble des urbanistes"<sup>3</sup>, lequel touche finalement un groupe plus large que celui des seuls urbanistes de profession. Peut-être certains de ces diagnostics de crise apparaissent-ils bien rapides car ils oublient que les difficultés à définir la profession ou la compétence de l'urbaniste n'ont cessé d'être exposées depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle. Mais, et plus encore, il faut souligner tout ce que la famille de mots dérivés de celui d'urbanisme porte en elle d'incertitude et de flexibilité. Le sens que lui donnait Pierre Clerget en 1910 est proche de ce que les historiens d'aujourd'hui appellent urbanisation<sup>4</sup>, l'emploi qui en est fait dans les congrès internationaux des années 1920-1930 regroupe tout ce qui a trait à la gestion des villes : services municipaux, organisation municipale, construction, etc. Notre usage actuel, et notamment celui de l'historien, entend par là tout ce qui a trait à la gestion des formes physiques de l'urbain et en premier lieu aux activités de projet et de construction.

Pour ma part, j'éprouve toujours un chatouillement désagréable lorsque j'entends parler de l'urbanisme au 12<sup>e</sup> siècle, ou de l'histoire de l'urbanisme "des origines à nos jours", sans doute à cause de la lecture des travaux de Jean-Claude Gaudin, Christian Topalov et Viviane Claude. C'est ce titillement qui est à l'origine de ce programme de travail, celui que j'ai proposé au concours de recrutement du Centre national de la Recherche scientifique, exemple de ces plans de travail que chacun essaye de définir et de suivre à un moment ou un autre de son travail de recherche.

En effet, parler d'urbanisme avant ces années-clés du début du siècle relève de l'anachronisme. L'urbanisme est en effet une configuration particulière et datée du débat sur l'aménagement de la ville, et non ce débat lui-même. Le mouvement urbaniste, tel qu'il apparut au sein de la nébuleuse

---

1 Anecdote rapportée par Robert Auzelle dans "La formation et le métier d'urbaniste", in *Urbanisme*, n° 77, p. 21

2. Voir Jean-Claude Jager, *L'enseignement de l'urbanisme*, Paris, Ministère de l'Équipement 1989 ; Francis Ampe, *Rapport du groupe de travail sur les formations en aménagement et en urbanisme*, Paris, Ministère de l'Équipement, 1992.

3. G. Dupuy, *L'urbanisme des réseaux*, Paris, Armand Colin, 1991.

4 Voir "L'urbanisme, étude historique, géographique et économique", in *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, Neuchâtel, 1910.

réformatrice en France au début du siècle, fut un mouvement d'idées et de personnes fondé sur la conviction que changer la ville pouvait changer la société et refonder le lien social. Pour tous ceux qui, esthètes, élus, sportifs, architectes, ingénieurs, citoyens, participèrent à ce mouvement au travers des publications et rencontres dont il fut l'occasion, il était clair que l'aménagement des villes était une entreprise autant sociale que physique, destinée à modifier les formes de la société aussi bien que les formes de la ville<sup>1</sup>. Le combat militant qui en résulta fut donc indissociablement un mouvement social et politique, une ambition professionnelle et une tentative de fondation disciplinaire. Ces différentes dimensions furent traversées de luttes pour définir ce qu'était le "vrai" urbanisme, le "bon" urbaniste, la "juste" procédure technique ou légale. L'imposition même du terme d'urbaniste se fit au détriment d'autres termes comme art civique, art urbain ou art public. Ces luttes et le succès du terme d'urbanisme, légalement sanctionné par les lois et décisions nationales des années 1940, ont fini par faire oublier cette genèse. L'envahissante famille des mots dérivés de celui d'urbanisme a fait le reste.

Un exemple : celui des "histoires de l'urbanisme", qui représentent un des objets les plus puissants pour naturaliser la notion d'urbanisme et faire comme si, de tous temps, l'homme avait fait de l'urbanisme. En France, les premières histoires de l'urbanisme, à l'image de celle de Pierre Lavedan<sup>2</sup>, ont été écrites par des hommes qui tentaient de faire reconnaître la scientificité de l'urbanisme et la légitimité de leur discipline à prétendre au monopole du savoir et du pouvoir sur l'aménagement urbain<sup>3</sup>. L'écriture d'une histoire téléologique était l'une des armes de ce combat, et le titre même de l'ouvrage de Lavedan indique bien cette volonté de donner à une discipline nouvelle les couleurs du déjà vu et de la permanence. Or, l'ouvrage de Pierre Lavedan, œuvre de qualité par les informations qu'il contient, continue d'être le plus cité en France, et reste une pierre d'angle de toutes les bibliographies d'histoire de l'urbanisme, sans que soit jamais souligné la place de ce livre comme acteur de cette histoire. De la même manière, les histoires de l'urbanisme sont bien souvent des histoires généalogiques quasi-mythiques où la préoccupation est plus de légitimer l'état et le statut actuel de la discipline, ses acteurs et leur champ d'intervention que de comprendre comment ce champ et ces différentes positions se sont formées. Tout un ensemble de travaux peut pourtant concourir à entreprendre une histoire de l'aménagement urbain qui ne soit plus une histoire

---

1. Sur ce thème, voir Helen Meller, "Urban renewal and citizenship : the quality of life in british cities, 1890-1900", in *Urban History*, n° 22, mai 1995 ; voir aussi le numéro spécial des *Cahiers de la Recherche architecturale*, "Les bâtisseurs de la Cité moderne, de l'art urbain à l'urbanisme", n° 8, 1981 ; Catherine Bruant, "Donat Alfred Agache (1875-1959). L'architecte et le sociologue", in *Les Études sociales*, n°122, 1994.

2. Pierre Lavedan, *Histoire de l'urbanisme*, Paris, Laurens, 3 vol., 1926, 1941 et 1962,

3. Pierre Lavedan était membre de la Société française des Urbanistes, et il fut directeur de l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris.

d'héritage, mais de généalogie ou de genèse. On les retrouvera cités en note tout au long de ce texte, mais il faut d'ores et déjà insister sur les travaux menés par Jean-Pierre Gaudin<sup>1</sup>, Christian Topalov<sup>2</sup>, Viviane Claude<sup>3</sup>, Rémi Baudouï<sup>4</sup> ou Danièle Voldman<sup>5</sup> qui doivent servir de base à une entreprise raisonnée et collective visant à saisir l'urbanisme dans sa particularité et replacer cette particularité dans la longue durée des pensées sur la ville. C'est dans ce cadre qu'est formulée cette proposition d'histoire sociale de l'aménagement urbain, en utilisant l'adjectif social plus pour indiquer un intérêt particulier aux hommes et aux enjeux larges de cette histoire particulière que pour se placer sous la bannière d'une sous-discipline particulière.

L'histoire des experts urbains au sens large (comprendre : ceux qui interviennent dans le débat sur la maîtrise de l'évolution des formes urbaines) ou des urbanistes comme groupe professionnel spécifique reste en effet assez obscure. Elle se limite le plus souvent à une histoire des hommes, une biographie des grands noms, à la manière de M. Ragon ou L. Benevolo. Or, saisir cette histoire de l'expertise urbaine, c'est aussi saisir l'histoire de ceux qui ont fait – ou refait – nos villes, et mieux appréhender certains des mécanismes qui ont conduit à leur donner les formes qu'elles ont prises. Les rencontres scientifiques sur ces thèmes constatent le manque de profondeur de notre savoir dans ces domaines, qui va de pair avec une avancée inégale des disciplines intéressées<sup>6</sup>.

L'ambition première de ce projet sera donc d'entreprendre une histoire sociale des experts urbains, à savoir tous ceux qui ont délivré un discours sur la

---

1. Pierre Gaudin, *L'aménagement de la société, la production de l'espace aux 19e et 20e siècles*, Paris, Anthropos, 1979 ; *L'avenir en plan: technique et politique dans la prévision urbaine 1900-1930*, Seyssel, Champvallon, 1985 ; "Savoir et savoir-faire dans l'urbanisme au début du siècle", in *In-extenso*, n°11, 1987 ; *Dessins de villes. Art urbain et urbanisme*, Paris, L'Harmattan, 1991.

2. Christian Topalov et Suzanna Magri, "De la cité-jardin à la ville rationalisée : un tournant du projet réformateur. Étude comparative France, Grande-Bretagne, Italie, États-Unis", in *Revue française de sociologie*, juil.-sept. 1987 ; C. Topalov, *Naissance de l'urbanisme moderne et réforme de l'habitat populaire aux États-Unis 1900-1940*, Ministère de l'Équipement, Rapport de recherche pour le Plan Urbain, 1988 ; "La ville congestionnée. Acteurs et langage de la réforme urbaine à New-York au début du 20<sup>e</sup> siècle", in *Genèses*, n°1, sept. 1990.

3. Viviane Claude, *L'Association générale des techniciens et hygiénistes municipaux. École et/ou lobby, 1905-1930*, Ministère de l'Équipement, Rapport de recherche pour le Plan Urbain, 1987 ; *Les projets d'aménagement, d'extension et d'embellissement des villes (1919-1940)*, Ministère de l'Équipement, Rapport de recherche pour le Plan Urbain, 1991.

4. Rémi Baudouï, *La naissance de l'École des Hautes Études Urbaines et le premier enseignement de l'urbanisme en France des années 1910 aux années 1920*, Ministère de l'Équipement, Rapport de recherche pour le Plan Urbain, 1988 ; Rémi Baudouï et A. Picard, "Portrait d'une école, l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris", in *Urbanisme*, déc. 1988 ; Rémi Baudouï, *Raoul Dautry 1880-1951, technocrate de la république*, Paris, Balland, 1992.

5. Voir sous sa direction le numéro du *Bulletin de l'Institut d'histoire du Temps présent*, "Les politiques urbaines françaises depuis 1945", 1984, et le numéro des *Cahiers de l'I.H.T.P.* intitulé "Images, discours et enjeux de la reconstruction des villes françaises après 1945", n° 5, juin 1987 ; voir surtout sa thèse récemment soutenue, *Histoire d'une politique. La reconstruction des villes françaises 1940-1954*. Thèse de doctorat d'Etat, Université Paris-I, 1995.

6. Voir notamment les discussions contenues dans "Quels dess(e)ins pour les villes? De quelques objets de planification pour l'urbanisme de l'entre-deux guerres", *Dossiers des séminaires TTS*, Ministère de l'Équipement, n°20-21, oct. 1992.

ville et son aménagement, afin de comprendre l'évolution de ce qui peut apparaître comme une nébuleuse. L'objectif sera de saisir les rythmes et les modalités de l'apparition de la notion d'expert ès-choses urbaines, de sa légitimation sociale et politique et de sa "solidification" professionnelle. Une telle entreprise ne peut se concevoir sans un investissement parallèle de l'histoire de l'aménagement urbain comme champ spécifique de l'action et de la discussion publique, et donc demandeur d'expertise. En effet, et sans postuler d'homologie entre ces deux niveaux de recherche, il semble lucide de considérer que la manière dont un domaine d'action et de compétence est reconnu d'utilité et de ressort publics n'est pas sans retentissement sur les modalités d'exercice et d'action de ceux qui définissent et détiennent les savoirs adéquats et les fonctions permettant de les mettre en œuvre. De la même manière, les évolutions de la doctrine, de la discussion publique peuvent difficilement se comprendre en dehors de la saisie dynamique des caractéristiques de ceux qui produisent la doctrine, qui participent à la discussion. Est-ce l'évidence ? Alors, écrivons-le noir sur blanc.

## **Une histoire sociale de l'aménagement urbain**

Bien que l'histoire de l'urbanisme reste encore largement celle des idées et des théories, on dispose dès maintenant d'un certain nombre de travaux qui nous familiarisent avec la qualité sociale de l'objet "urbanisme". Nous savons déjà comment le thème de l'aménagement urbain s'impose progressivement dans le contexte de la remise en ordre de la cité industrielle née du 19<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Nous savons aussi comment ce secteur est devenu un secteur légitime de l'action publique dans la continuité du souci de réforme sociale (hygiène, logement...)<sup>2</sup>. Il n'est pourtant pas inutile de préciser ces conditions en cernant mieux les circonstances et les milieux dans lesquels le thème s'impose progressivement comme un sujet de débat. On aurait par exemple intérêt dans ce cadre à développer des recherches comparables à celles menées par E. Volkmar-Heren sur l'émergence du souci "d'urbanisme" dans les revues françaises d'administration et de droit<sup>3</sup>, et à préciser les horizons théoriques dans lesquels apparaît le thème de l'aménagement urbain et de sa légitimité publique. Que cela se produise de façon exclusive ou simultanée dans les cercles férus de droit public, dans les cénacles hygiénistes, dans les milieux de la science politique, parmi les administrateurs ou chez les tenants d'une philanthropie privée est

---

1. Voir les divers travaux de Françoise Choay.

2. Voir notamment les recherches de Jean-Pierre Gaudin dans *L'avenir en plan, op. cit.*

3. "Administration communale et politique sociale dans la perspective des administrateurs en France et en Allemagne (1880-1914)", communication orale aux Journées d'étude du Réseau international "Savoirs et professions au début de l'urbanisme de plan", Paris, octobre 1992.

loin d'être indifférent. Ce sera là une des pistes que prendra le travail. Mais, plus encore que les temps de la genèse, c'est sur le développement ultérieur d'un champ individualisé de l'urbanisme qu'il faut travailler. Cela implique d'abord de restituer l'évolution du secteur au sein de l'appareil d'Etat. Le statut de l'objet administratif qu'est l'aménagement des villes, autrement dit la place de ce secteur d'activité dans les ministères qu'il concerne, à l'Intérieur ou aux Travaux publics<sup>1</sup>, est particulièrement indicative. Le traitement des affaires urbaines, le budget qui leur est réservé, leur place dans les organigrammes ministériels et le profil des hommes qui les gèrent peuvent nous en dire beaucoup sur la définition de l'urbanisme comme affaire d'Etat. Les travaux récents de Danièle Voldman sur la création d'une administration de l'urbanisme entre 1940 et 1954 sont ici un élément essentiel avec leur apport de réponses et les nouvelles questions qu'ils suscitent.

Il faut aussi suivre avec attention les organes administratifs voués à la ville et à son aménagement, au premier plan desquels il faut citer ce vieux rouage que fut le Conseil des Bâtiments civils durant tout le 19e siècle. De nombreux documents permettent de saisir le fonctionnement et les actions de cet organisme à qui tous les travaux de rénovation urbaine et tous les projets d'alignement du 19e siècle furent soumis pour avis. A ce premier âge consultatif de l'expertise urbaine nationale, on peut comparer l'action d'autres structures comme la Commission supérieure des Plans d'aménagement et d'urbanisme mise en place par la loi Cornudet en 1919<sup>2</sup>, puis le Comité national d'Urbanisme<sup>3</sup>. Leur activité permet de mesurer le chemin parcouru dans l'affirmation de la spécificité d'un champ qui voit apparaître ses experts et ses lois.

Les mesures législatives sont d'ailleurs capitales pour mieux comprendre comment s'autonomise ce champ de l'urbanisme. Les procédures qu'elles mettent en place instituent de fait des situations de spécialistes de l'aménagement des villes ("l'homme de l'art" de la loi Cornudet) et des structures d'expertise comme la Commission supérieure des Plans d'aménagement citée à l'instant. En dehors de ces effets-cadres, il est indispensable de suivre la gestation et l'élaboration de ces lois qui marquent la naissance de l'urbanisme réglementaire au début du 20e siècle : outre la loi Cornudet de 1919, on peut citer les lois des années 1930 sur les projets régionaux d'urbanisme (loi du 14 mai 1932 sur Paris, décret-loi du 25 juillet 1935 et décret du 7 novembre 1938), la loi Prothin de 1943 ou les ordonnances et décrets de la fin

---

1. Dans ce panorama ministériel, n'oublions pas non plus le rôle capital du ministère de la Guerre et en particulier des services du Génie dans tous les projets urbains des débuts du 20e siècle.

2. Le travail de Viviane Claude, *Les projets d'aménagement, d'extension et d'embellissement des villes (1919-1940), sources et questions, op.cit.*, a tracé un certain nombre de pistes problématiques et pratiques en la matière.

3. Sur celui-ci, voir notamment la thèse d'Hélène Sayas, *La politique architecturale et urbaine de la reconstruction*, Thèse de troisième cycle, Université Paris-VIII, 1982.

de l'année 1958. Les travaux préparatoires à ces mesures (propositions de loi, commissions, enquêtes, rapports...) et les débats parlementaires qui les accompagnent le cas échéant permettent de mieux connaître les acteurs, les contraintes et les enjeux de ces jalons de la planification urbaine. Ils doivent en particulier nous renseigner sur la manière dont se tissent les rapports légaux entre l'administration et "l'homme de l'art", l'expert urbain dans toute sa variété professionnelle, et plus largement sur la situation de ce dernier vis-à-vis du pouvoir politique en terme de carrière et de procédure (place dans les cabinets ministériels, dans les organismes d'Etat, présence dans les commissions, offres de services...). Les travaux de Jean-Pierre Gaudin autour de la première législation sur les plans d'extension ont montré l'intérêt d'une telle approche, et confirment qu'il faut la reconduire pour des décisions légales ultérieures.

Tout cela ne doit pas faire négliger les évolutions de la théorie, des discours, bref la dimension intellectuelle de notre champ. Ici, comme on l'a dit plus haut, se trouve le terrain classique de l'histoire de l'urbanisme, même si celui-ci est assez peu fréquenté par les Français comme le rappelait Françoise Choay dans le tome 5 de *l'Histoire de la France urbaine*. Sur ce secteur plus classique, il semble important de se concentrer sur quelques types de production, à savoir celles qui concernent la normalisation des savoirs (manuels, traités), l'exposition de théories nouvelles ou encore les grandes rencontres où s'échangent, se traduisent et s'affrontent les connaissances (congrès et colloques tant nationaux qu'internationaux). Sur le fond de ces écrits, on prêtera une attention toute particulière à tout ce qui a trait aux "effets de science" qui sont mis en oeuvre par la référence à la statistique, aux mathématiques, aux procédés de mesure en général, aux modes de figuration comme le plan ou le diagramme : tout cela est au cœur des tentatives de définition de l'urbanisme comme science dans les premières décennies du siècle. De la même manière, on sera attentif à quelques moments clés en matière de production intellectuelle, qu'il s'agisse encore des deux reconstructions post-guerres mondiales ou de divers travaux pionniers et autres réalisations expérimentales.

Enfin, il faudra suivre sur le long terme les groupes de réflexion où s'inventent les possibles de l'urbanisme : on connaît déjà le Musée Social et l'Alliance d'Hygiène sociale, l'Association générale des Techniciens et Hygiénistes municipaux, il faut élargir nos connaissances en la matière et s'intéresser de plus près à l'Union internationale des Villes, à la Ligue urbaine, à la section "urbanisme" du mouvement du Redressement Français, à la Renaissance des Cités, aux Ingénieurs des Villes de France, etc. Toutes ces structures seront autant de moments pour saisir les mouvements intellectuels du champ tout en prêtant une attention particulière à ceux qui les suscitent.

Pour éclairer de façon plus minutieuse les modalités de formation d'un véritable champ de l'urbanisme et mieux connaître les forces qui le traversent,

l'échantillon local sera d'un usage précieux. Non pas qu'il faille conceptualiser le jeu de l'urbanisme comme un conflit entre une situation périphérique ou locale (où joueraient les intérêts particuliers) et une situation nationale (où jouerait l'intérêt général). Cette vision qui présente l'action locale comme une perversion ou un détournement des règles nationales doit au moins être discutée. Il est donc pertinent de chercher à comprendre comment les règles mises en place au niveau national par la loi se déclinent au niveau local, comment elles sont modifiées ou adoptées, comment elles rencontrent ou contrarient les conjonctures de différentes cités françaises. C'est là une des pistes qu'il convient de suivre. Mais il en est d'autres, tout aussi riches.

On peut d'abord élargir le champ de cette recherche "d'échos" de phénomènes identifiés au niveau national en s'interrogeant en général sur le devenir des modèles. Cela passe, on l'a dit, par l'examen de la manière dont les mesures réglementaires sont appliquées. Le plan Chalumeau à Lyon, le plan Hur-Abougit à Saint-Etienne et leurs équivalents dans les autres villes sont les occasions de suivre sur le terrain les applications de la loi Cornudet de 1919<sup>1</sup>. A travers les documents produits par les communes elles-mêmes et grâce à ceux qu'émirent les commissions départementales instituées par la loi Cornudet, on peut assez facilement atteindre ce but. Ces moments d'urbanisme réglementaire fournissent d'ailleurs les instruments pour permettre de penser le rapport entre national et local autrement que sous la forme de la diffusion et de l'imitation, ou de la loi et de son application, comme le prouve l'exemple de Lyon qui met à l'étude un plan d'extension dès 1912. Cette interrogation sur les modalités de l'application des lois doit aussi mener à une interrogation sur les modalités intellectuelles de la diffusion des concepts de l'aménagement urbain tels qu'ils sont définis par les "théoriciens", de Peyrremond à Le Corbusier en passant par Haussmann et Hénard.

Pour cela, il faut suivre sur le long terme les discussions sur les différents projets d'aménagement urbain qui sont imaginés entre le début du 19<sup>e</sup> siècle et les années 1960. Cette enquête, déjà menée en partie pour Lyon à partir des documents des archives publiques (rapports des techniciens municipaux ou départementaux, des élus...) et des nombreuses brochures et imprimés disponibles, permet d'identifier les concepts qui occupent l'espace de la discussion en matière d'aménagement urbain, et de mesurer l'autonomisation progressive du champ<sup>2</sup>. Ainsi, on peut mesurer le devenir des concepts de

---

1. Pour prendre un autre exemple, le cas de Toulouse étudié par Paulette Girard et Pierre Weidknett est révélateur d'un double dédain : de la municipalité pour la procédure du plan et de Léon Jaussely, concepteur dudit plan, envers la municipalité (communication orale aux Journées d'études "Savoirs et professions au début de l'urbanisme de plan", 1992).

2. Voir Pierre-Yves Saunier, *Lyon au 19<sup>e</sup> siècle : les espaces d'une cité*. Thèse pour le doctorat, Université Lumière Lyon 11, 1992, et plus spécialement le volume 2, "Le terrain".

centralité, de réseau, de circulation ou d'assainissement qui animent l'urbanisme de régulation du 19<sup>e</sup> siècle, et constater leurs échecs ou leurs adaptations face aux contraintes du contexte et du marché immobilier ou aux structures économiques, sociales et politiques de la métropole rhodanienne<sup>1</sup>. Enfin, il est possible de voir comment au tournant des années 1900 se met en place un champ de discussion sur l'aménagement urbain qui a des acteurs (individus, revues) et des enjeux propres, qui posent clairement le débat sur la planification urbaine et la maîtrise de la croissance des cités. C'est ce type de suivi qu'il faut entreprendre pour d'autres villes que Lyon, afin de saisir les divergences et les concordances de ces champs locaux de l'urbanisme, dont la situation n'est bien sûr pas sans conséquence sur l'élaboration des règles légales dont on a parlé plus haut.

Toutes ces questions permettent d'établir l'état institutionnel et intellectuel d'un (possible) champ de forces dont l'étude est inséparable de ceux qui l'animent, en le subissant ou en le déformant. Qui sont donc les occupants de ce champ ? C'est ce que le deuxième axe de ce projet souhaite préciser.

## **Une histoire sociale des experts urbains**

Celle-ci peut s'articuler autour de deux cercles de préoccupations, qui cherchent à prendre en compte la distinction précédemment évoquée entre une conception "large" des urbanistes et une définition professionnelle stricte.

Le premier cercle conduira à cerner les experts urbains dans le long terme sur un espace réduit (les villes de la grande région Rhône-Alpes). Il faut alors repérer tous ceux qui délivrent un discours ou une pratique sur l'aménagement urbain. Le lieu de ces élocutions peut être une revue spécialisée ou un quotidien généraliste, un service municipal ou une société savante, un document d'enquête publique ou un rapport officiel. Cette phase de repérage doit s'accompagner d'un processus d'identification de ces individus ou de ces groupes, qu'il convient de saisir dans leurs situations (statuts professionnels et sociaux, intégration dans des structures, éventuel rôle officiel dans l'aménagement urbain...), dans leurs trajectoires (formations, carrières...) et dans leurs interrelations (d'affaires, d'amitié, de sociabilité). Une attention particulière sera portée à la dimension économique de l'activité des experts urbains, dans le conseil ou la réalisation de plans et d'études, à travers les honoraires perçus pour ces prestations et les relations de concurrence et de compétition dont elles sont l'occasion<sup>2</sup>.

---

1. Voir P.-Y. Saunier, "Center and centrality in the 19th century : some concepts of urban disposition under the trial of locality", in *Journal of urban history*, à paraître.

2. A cet égard, il serait bien sûr très intéressant de pouvoir retrouver des archives de bureaux d'études analogue à ce pionnier parisien que fut l'Union Urbaniste fondée en 1919. Des lettres ont été envoyées aux bureaux d'études existant actuellement pour leur présenter la recherche et connaître leurs ressources archivistiques.

Un dernier faisceau de questions sur le local consiste à mieux cerner le recours des collectivités locales<sup>1</sup> à ceux qui se donnent pour les spécialistes de l'urbain, la manière dont elles font usage des "experts". Cela passe d'abord par un examen des structures quotidiennes de l'aménagement urbain telles qu'elles existent dans les communes, en tentant de saisir les évolutions subies par les services de l'architecture et de la voirie municipale<sup>2</sup>. Leur situation respective dans l'organigramme municipal, leur domaine de compétence, la manière dont ces services sont sollicités par le pouvoir communal, les carrières et les formations des hommes qui les dirigent sont autant d'informations à collecter. Il faut aussi s'interroger sur les structures extraordinaires mises en place à l'occasion de projets particuliers, notamment en réponse aux mesures légales. C'est ainsi qu'à Lyon en 1912 est constituée une "commission extra-municipale" pour élaborer un plan d'extension et d'embellissement ou que J. Lambert est désigné comme "urbaniste-conseil" en 1935 pour l'élaboration d'un projet d'urbanisme régional. A Grenoble, les années 1950 sont marquées par la rude concurrence entre les projets de l'architecte Bovet pour le plan d'ensemble du groupement d'urbanisme de la région grenobloise et ceux de l'urbaniste Revillard pour le plan d'aménagement de la ville. Les caractéristiques des personnalités appelées dans ces occasions et le rôle qui leur est confié (direction, élaboration, consultation) permettent de suivre la mise en place d'un système d'expertise de la ville. Il ne faut pas oublier que cette expertise peut par exemple être collective et privée (bureaux d'études) ou institutionnalisée (ainsi du Bureau de l'Extension de la préfecture de la Seine pour l'entre-deux guerres ou des Directions départementales de l'Équipement dans les années 1940-1960). La question est donc aussi de savoir où réside le "pouvoir d'expert" et quelles sont ses fines hiérarchisations.

Ce premier cercle de préoccupation, dont le parcours est facilité par un certain nombre de travaux existants, doit permettre de connaître le tissu local des experts sans préjuger de leur qualité professionnelle. Envisagé sur le long terme, il permettra de repérer les évolutions et les configurations de ce tissu. En quelque sorte, il s'agit de mieux connaître les acteurs locaux de ces champs locaux de l'urbanisme identifiés plus haut, grâce à une définition de "l'expert" qui permet d'englober tous ceux qui s'expriment sur le sujet de l'aménagement urbain, de l'élu au citoyen en passant par le "professionnel".

Le deuxième cercle de préoccupations, qui est plus tourné vers ce "professionnel", est capital. Il faut alors s'intéresser au groupe plus restreint des "urbanistes" revendiqués, de ceux qui se proclament professionnellement les spécialistes scientifiques de l'aménagement des villes. Il s'agit maintenant, en

---

1. Communes d'abord, puis groupements de communes et aujourd'hui départements et régions.

2. L'article publié dans ce même numéro de *Recherches contemporaines* donne les premiers résultats de ce travail à partir de six villes de la région Rhône-Alpes.

suivant l'émergence et le développement du concept d'urbaniste professionnel dans le long terme, de comprendre comment est apparu un groupe particulier, caractérisé par la revendication d'un monopole du savoir spécifique de l'aménagement urbain. Cela doit être fait en mêlant informations puisées dans le travail à l'échelle régionale et recherche menée au niveau national autour de certaines institutions-clés. Pour cela, il faut commencer par travailler autour des milieux où se discutent et se construisent les premiers grands projets d'aménagement urbain, et notamment ceux des architectes, des ingénieurs utopistes des années 1830 ou encore des hygiénistes de la fin du 19<sup>e</sup> siècle. C'est à travers les numéros de la *Revue générale d'architecture* de C. Daly, les discussions du Musée Social ou de l'Association générale des Ingénieurs, Architectes et Hygiénistes municipaux, les prises de position des sociétés locales et nationales d'architecture ou les initiatives des préfets aménageurs du Second Empire que l'on peut suivre les premières volontés et tentatives de définition théorique et pratique de ce que doit être le professionnel de l'aménagement urbain.

La dichotomie entre architectes et ingénieurs est importante pour comprendre ces premières ébauches. Indéniablement en effet, les deux groupes se livrent pendant des décennies à une compétition effrénée pour accaparer le nouveau terrain d'exercice qui, avec la naissance d'un secteur institutionnel et économique lié à l'aménagement urbain, s'offre à leurs compétences, et donc pour avoir la maîtrise de la définition de la profession d'urbaniste. Il ne faut pourtant pas oublier qu'on ne saurait tout réduire à ce duel. Rappelons que la profession d'architecte n'est pas encore codifiée, et que cet affrontement est aussi une manière de construire la "profession". Rappelons encore que d'autres groupes interviennent sans cesse pour tenter de contrôler le processus de définition de la profession, à commencer par les urbanistes professionnels eux-mêmes. D'autre part, l'urbanisme est considéré comme un moyen d'action sociale et politique. Dès lors, il constitue un terrain où se croisent de nombreux discours et stratégies qui semblent lui interdire d'être jamais la seule possession de ses professionnels ou de ses techniciens. De la même manière, il ne faut jamais perdre de vue que la profession d'urbaniste est bien souvent définie en termes de pluridisciplinarité, d'alliance des talents de l'ingénieur et de l'architecte, du géomètre et de l'économiste, du géographe et du sociologue<sup>1</sup>. Les compétitions de tous ordres qui ont lieu pour la définition pratique de la profession et pour le contrôle du marché ouvert aux "professionnels" par les progrès de l'urbanisme légal n'en sont que plus intéressantes, cette définition pluridisciplinaire de

---

1. Et ce jusque dans la composition pratique de certaines équipes d'urbanisme, ainsi l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région parisienne qui, dans les années 1960, regroupe les professions citées ici.

principe semblant de prime abord faire obstacle aux volontés hégémoniques telles que celles des architectes et des ingénieurs<sup>1</sup>.

Cet état des lieux dressé, dans un paysage rendu familier par des recherches existantes, on peut alors examiner de plus près le moment du coup de force symbolique qui amène une poignée d'hommes à se désigner comme urbanistes, avec le souci affirmé de se démarquer et d'inventer sinon une profession, du moins une compétence particulière. Car c'est bien ce souci de se mettre à part, d'affirmer l'existence d'un groupe et d'un secteur de savoir qui pousse Prost, Auburtin, Forestier, Agache, Hébrard, Bérard, Jausse, Parenty et Redont à fonder en 1911 la Société française des Architectes urbanistes. La défense du terme et de l'idée les amènera à préciser, avec d'autres, ce qu'ils entendent par "urbaniste". De longtemps, le mot n'aura d'ailleurs pas droit de cité dans les textes officiels, à l'image des textes de loi qui lui préfèrent le terme "d'homme de l'art". C'est ce processus de solidification du groupe professionnel des urbanistes, qui le mène progressivement vers la reconnaissance publique et privée, qu'il faut décomposer. En d'autres termes, il faut se demander dans quelle mesure la profession d'urbaniste va progressivement acquérir des traits juridiques, légaux et scientifiques stables. Cela conduit notamment à examiner les débats au sein de la profession pour définir ou redéfinir les modalités de l'enseignement<sup>2</sup>, ou encore la manière dont les organisations corporatives contrôlent les organes d'information ou les commissions et conseils publics. Ce qu'il convient surtout de ne pas perdre de vue, c'est que les débats autour de ces points, l'enseignement par exemple, viennent provoquer, cristalliser et incarner les concurrences des agents impliqués dans la définition de la profession : architectes, ingénieurs, élus, État...

A ces pistes, on peut ajouter quelques questions posées par la sociologie des organisations, notamment le processus de bureaucratisation des carrières ou encore la production d'un ensemble de règles, normes et différenciations au sein de la profession. Le développement progressif d'un sous-groupe d'urbanistes fonctionnaires, l'évolution des organes de représentation de la profession (associations, syndicats, mise en place de porte-parole), les procédures de taxinomie (selon les diplômes, les lieux d'exercice...) et de consécration (expositions, prix, numéros spéciaux ou articles de revues...) semblent particulièrement dignes d'intérêt sous cet angle. Enfin, il y a des points importants qu'il ne faut pas négliger pour comprendre d'où viennent les urbanistes de profession. En premier lieu, il faut s'intéresser à la production d'un savoir théorique, à sa diffusion et à ses relations avec l'état du champ de l'aménagement urbain et la position des locuteurs. On doit aussi suivre avec

---

1. Cela est particulièrement net dans les années 1920-1930 où sont formulées des propositions de cantonnement de chacune de ces professions par segmentation de la clientèle selon la taille des villes pour lesquelles des projets d'urbanisme doivent être dressés.

2. C'est là un thème constant de préoccupation de la revue *Urbanisme*, longtemps organe de la SFU.

attention les rapports de concurrence avec les groupes rivaux qui se posent en fondateurs (architectes, ingénieurs), en collaborateurs (géographes, historiens, géomètres) voire en héritiers (sociologues). Les réactions du groupe professionnel à l'ouverture de nouveaux terrains d'influence par des mesures légales ou des mutations de politiques (ainsi de la place des urbanistes dans la politique de l'aménagement du territoire des années 1950) ou encore la manière dont le groupe sait redéfinir sa compétence et sa légitimité au gré de la succession des paradigmes de l'aménagement urbain (de la "rationalité" à la "qualité de la vie" en passant par la "modernisation") sont d'autres préoccupations. Enfin, la place de l'Etat dans la construction du groupe professionnel, depuis son influence en matière d'enseignement jusqu'aux mesures légales qui constituent un corps d'urbanistes fonctionnaires est une des données de base qu'il conviendra de préciser.

Dans tous ces cas, le groupe professionnel des urbanistes doit être considéré en relation avec d'autres agents intervenant dans le champ de l'aménagement urbain, de l'État aux autres professions. Il sert en quelque sorte de révélateur pour mieux saisir le milieu des experts urbains à travers leur plus haute expression professionnelle, l'expertise revendiquée tout à la fois comme une fonction et une science. Pour tout cela, le travail régional sera bien sûr un outil précieux, qui permettra de préciser ou de vérifier certaines hypothèses nationales. A travers la mise en place locale des procédures de l'urbanisme de planification, on pourra assister à l'insertion des urbanistes professionnels dans les rouages de la planification urbaine, à leur intégration dans les appareils administratifs ou communaux, aux différenciations de rôles entre l'urbaniste "parisien" et l'urbaniste "local", etc. Enfin, le premier cercle de questions sur le tissu local de l'expertise urbaine donne quelques réponses sur les origines sociales, géographiques et culturelles des urbanistes diplômés. Celles-ci doivent être complétées en reconstituant la liste des élèves des écoles diplômantes et la biographie de quelques biographies d'urbanistes connus ou méconnus (à l'aide des sources écrites et des entretiens oraux), afin de suivre des trajectoires individuelles significatives.

Ces deux axes permettent d'imaginer une histoire qui soit celle des groupes, des réseaux, celle des savoirs et des pouvoirs qui ont présidé à l'élaboration des formes urbaines. Son but ultime n'est pas d'énoncer les règles de formation d'un groupe professionnel, ou de voir comment une compétence s'invente. Il s'agit de comprendre les conditions d'élaboration d'une pratique, d'une culture, d'une éthique professionnelles et leurs conséquences sur la forme spatiale et sociale prise par leur objet, la ville, dans notre société. Son aboutissement peut permettre de répondre à quelques-unes des questions qui font la complexité du phénomène urbain en matière d'aménagement et de gestion

matérielle des villes, à l'aide d'une meilleure connaissance des structures et des hommes qui gèrent et élaborent les projets urbains depuis plusieurs décennies. En éclairant une facette de ces "politiques urbaines" difficiles à délimiter dont parle Marcel Roncayolo dans le tome dernier de *l'Histoire de la France urbaine*, on peut ainsi aller au-delà des dénonciations du pouvoir des "experts" ou des "technocrates", en replaçant ces hommes et ces groupes dans le champ de forces auquel ils participent.

Il semble bien en effet que le groupe des technocrates de l'urbain – si tant est qu'il existe – soit difficile à saisir, tant pour l'observateur extérieur que pour lui-même. L'expertise urbaine semble plus diffuse que des modèles d'expertise mieux connus, l'expertise médicale par exemple, et sa solidification en corps loin d'être achevée. Il peut paraître paradoxal de conclure de cette façon, mais l'idée même d'expertise urbaine semble être en perpétuel mouvement, objet d'une lutte de définition dont témoigne la figure incertaine de l'expert urbain y compris dans sa version hautement spécialisée, celle de l'urbaniste. C'est concourir à la maîtrise des contraintes qui ont pesé et pèsent encore sur ces processus que tenter d'éclairer leur histoire. Un historien ne doit certes pas prétendre à accomplir cette tâche seul, au risque d'éclater en voulant devenir plus gros que le bœuf, mais il peut avec d'autres tenter d'y contribuer. C'est là tout le sens d'un programme de travail.